

SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT DES BOUES « S.M.A.B. »

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 26 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-six février, à dix-huit heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Assainissement des Boues, dûment convoqué le dix-sept février 2020 s'est réuni à la Mairie de Presles-en-Brie.

PRÉSENTS :

Mmes Sandrine LEDEUX, Corinne SAMSON, Martine DUVAL, Laurence VAN ASSELT
Mrs Gilles ROSSIGNEUX, Jean-Michel BESSOL, Maurice BLANCHARD, Dominique BENOIT, Denis RENAUDET, Olivier MATHEROT, Dominique RODRIGUEZ, Daniel GAUTHERON, Philippe LOUISE DIT MAUGER

ABSENTS NON REPRESENTES :

Mrs Bertrand REMOND (excusé), Yves DUBENT, Jean-Paul BONVOISIN (excusé), Thierry LE BOULENGER, Loïc LE DIEU DE VILLE, Gilles GROSLEVIN, Joël DUCEILLIER (excusé), Christophe MOURANI, Jean-Jacques LANDRY (excusé), Jean-Pierre MARCY (excusé), Claude SEVESTE

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Maurice BLANCHARD

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Comité, M. Maurice BLANCHARD ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

I - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 2 DECEMBRE 2019

➤ *Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.*

II - MEMBRES DU SMAB

Le Président fait état de l'évolution de la composition du SMAB récemment impactée par l'arrêté préfectoral en date du 19 décembre 2019 concernant la Communauté d'Agglomération COULOMMIERS PAYS DE BRIE.

Il a été créé au 1^{er} janvier 2020 la Communauté d'Agglomération COULOMMIERS PAYS DE BRIE. Elle est issue de l'ancienne Communauté de Communes du Pays de Coulommiers, elle-même ancienne Communauté de Communes LA BRIE DES MOULINS.

Les impacts constatés à la suite de cette création sont les suivants :

- Substitution de la nouvelle Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie au sein du SMAB pour les communes de Dammartin-sur-Tigeaux, Guérard, Faremoutiers, Pommeuse
- Dissolution du Syndicat Mixte d'Assainissement de Pommeuse et ses environs (SMAPE) et substitution de la nouvelle Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie au sein du SMAB pour les communes de La Celle-sur-Morin et Saint Augustin (membres du SMAPE)

III - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE ET RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

L'article 107 de la Loi NOTRE a modifié les articles L 2312-1, L 5211-36, L 5622-3 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au Débat d'Orientation Budgétaire. Ces nouvelles dispositions imposent la présentation d'un rapport sur les orientations budgétaires à l'organe délibérant. Ce rapport joint en annexe aborde les points suivants :

- Les résultats de l'exercice 2019
- L'état de la dette 2020
- Le panorama des dépenses et recettes d'exploitation entre 2014 et 2019
- Le budget 2020

Un projet de budget est présenté. Il a été élaboré au vu :

- de l'état de la dette, annuité de 161 719 € jusqu'en 2032
- des résultats de clôture de l'exercice 2019 présentant un excédent d'investissement de 291 K€ et un excédent d'exploitation de 775 K€
- des restes à réaliser nuls
- et des besoins ci-après synthétisés.

• INVESTISSEMENT :

DEPENSE			RECETTE		
CHAPITRE			CHAPITRE		
21	Immobilisations corporelles	0,00	1	Résultat reporté	291 452.98
16	Emprunt	139 913.00	40	Dotation aux amortissements	158 096.36
40	Amortissement subvention	60 175.00			
20	Dépenses imprévues	10 000.00			
TOTAL		210 088	TOTAL		449 549.34

• FONCTIONNEMENT :

DEPENSE			RECETTE		
CHAPITRE			CHAPITRE		
11	Charges à caractère général	75 176.00	2	Résultat reporté	775 558.54
12	Charges de personnel	28 000,00	74	Subvention d'exploitation	228 429.00
65	Indemnités des élus	28 000,00	77	Autres produits de gestion	0
66	Charges financières	21 560.00	42	Amortissement des subventions	60 175.00
67	Charges exceptionnelles	2 000.00			
22	Dépenses imprévues	10 000.00			
42	Dotation aux amortissements	158 096.00			
TOTAL		322 832	TOTAL		1 064 162.54

Les équilibres budgétaires pourront se faire en inscrivant respectivement 741 330 € en dépenses diverses, chapitre 011 de la section d'exploitation et 239 461 € en dépenses du chapitre 021 de la section d'investissement.

- **ETAT DES PARTICIPATIONS 2020 :**

Considérant les besoins budgétaires 2020, ainsi que les projections pour les exercices suivants prenant en compte l'état de la dette, l'investissement (pas encore utile) et le fonds de roulement, il est proposé pour 2020 de ne pas modifier le montant proportionnel des participations syndicales qui s'élèverait donc toujours à 57.18€ HT/t. Cependant une grande vigilance doit être maintenue car les recettes actuelles, trop faibles au regard de la capacité de désendettement, devront être réévaluées si le mode d'application de la TVA ne venait pas à changer.

Il est rappelé que les participations des membres du SMAB, sont calculées en multipliant le coût proportionnel (ici 57.18€HT) à un tonnage. Ce tonnage correspond à la quantité de boue traitée sur la plateforme de compostage durant l'exercice précédent. Lorsqu'un membre syndical n'a pas fait traiter ses boues sur la plateforme au cours de l'année précédente, il est alors appliqué le tonnage « théorique », qui correspond au tonnage prévisionnel de production de boues ayant servi à calculer la capacité nominale de l'équipement.

COLLECTIVITES	TONNAGE FACTURES 2020	PU TTC	TOTAL TTC	Total HT/ Recette nette
AUBEPIERRE	19,02	68,62 €	1 305,08 €	1 087,56 €
CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE	125,00	68,62 €	8 577,00 €	7 147,50 €
CHATRES	47	68,62 €	3 224,95 €	2 687,46 €
CHAUMES EN BRIE	160,58	68,62 €	11 018,36 €	9 181,96 €
COUBERT	151,68	68,62 €	10 407,67 €	8 673,06 €
EVRY GREGY	181,9	68,62 €	12 481,25 €	10 401,04 €
FAVIERES	18,00	68,62 €	1 235,09 €	1 029,24 €
GOUAIX	110,66	68,62 €	7 593,05 €	6 327,54 €
LONGUEVILLE	213,64	68,62 €	14 659,12 €	12 215,94 €
MORTCERF	103,72	68,62 €	7 116,85 €	5 930,71 €
NEUFMOUTIERS	40,32	68,62 €	2 766,60 €	2 305,50 €
OZOUEUR LE VOULGIS	54,00	68,62 €	3 705,26 €	3 087,72 €
QUIERS	34,86	68,62 €	2 391,95 €	1 993,29 €
ROZAY EN BRIE	262,58	68,62 €	18 017,19 €	15 014,32 €
SICTEU	1941,95	68,62 €	133 248,84 €	111 040,70 €
SMAPE	500,00	68,62 €	34 308,00 €	28 590,00 €
SOLERS	30,00	68,62 €	2 058,48 €	1 715,40 €
APPORTS REELS	3220,91	57,18 €		
TOTAL	3 994,91		274 114,74 €	228 428,95 €

En blanc dans les tableaux, les collectivités facturées sur des tonnages théoriques.

Présentation des participations intégrant les communes dans leur intercommunalité et le SMAPE dans la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie :

COLLECTIVITES	TONNAGE FACTURES 2020	PU TTC	TOTAL TTC	Total HT/ Recette nette
AUBEPIERRE	19,02	68,62 €	1 305,08 €	1 087,56 €
CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE	625,00	68,62 €	42 885,00 €	35 737,50 €
CHATRES	47,00	68,62 €	3 224,95 €	2 687,46 €
CC BRIE RIVIERES ET CHATEAUX	578,16	68,62 €	39 671,03 €	33 059,19 €
FAVIERES	18,00	68,62 €	1 235,09 €	1 029,24 €
GOUAIX	110,66	68,62 €	7 593,05 €	6 327,54 €
LONGUEVILLE	213,64	68,62 €	14 659,12 €	12 215,94 €
MORTCERF	103,72	68,62 €	7 116,85 €	5 930,71 €
NEUFMOUTIERS	40,32	68,62 €	2 766,60 €	2 305,50 €
QUIERS	34,86	68,62 €	2 391,95 €	1 993,29 €
ROZAY EN BRIE	262,58	68,62 €	18 017,19 €	15 014,32 €
SICTEU	1941,95	68,62 €	133 248,84 €	111 040,70 €
APPORTS REELS	3220,91	57,18 €		
TOTAL	3 994,91		274 114,74 €	228 428,95 €

CC Brie Rivières et Châteaux : sur 5 de ses communes, 3 apportent réellement des boues

Le Comité Syndical à l'unanimité,

- **PREND ACTE** du Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2020 sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire